Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1306

commune (s): Lyon 3°

objet : Esplanade Dauphiné - Travaux d'aménagement - Autorisation de signature des marchés publics

de travaux

service: Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2002-0728 en date du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement de l'esplanade Dauphiné à Lyon 3°.

Pour ce faire, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux publications chargées de l'insertion (Bulletin officiel des annonces des marchés publics et Le Moniteur) le 25 novembre 2002, la date limite de réception des offres étant fixée au 21 janvier 2003.

Au vu du rapport d'analyse des offres basé sur la valeur technique évaluée à partir d'un mémoire technique, le prix des prestations et le délai de réalisation des prestations, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 14 mars 2003, a classé premières, pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes dont les montants étaient arrêtés après mise au point comme suit:

- lot n° 1 : terrassement, assainissement : Mazza BTP-Spie Citra : 578 044,58 €TTC, - lot n° 2 : aménagement des sols : Mazza BTP : 801 951,49 €TTC, - lot n° 3 : mobilier et jeux : Maïa Sonnier-Ams : 234 370,55 €TTC, - lot n° 4 : serrurerie : Maïa Sonnier : 506 763,14 €TTC, - lot n° 5 : plantations : Prost-Chaix : 593 070,21 €TTC, - lot n° 6 : fontainerie, arrosage : Pétavit : 433 926,98 €TTC, - lot n° 7 : éclairage : Barde sud-est-Sdel-Sobeca : 273 689,59 €TTC,

- total 2 861 050,62 € HT, soit 3 421 816,54 € TTC.

Vu ledit dossier;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0728 et n° 2003-1087, respectivement, en date des 23 septembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 14 mars 2003 ;

2 B-2003-1306

DECIDE Autorise monsieur le président à signer lesdits marchés de travaux : - lot n° 1 : terrassement, assainissement : Mazza BTP-Spie Citra : 578 044,58 €TTC, - lot n° 2 : aménagement des sols : Mazza BTP : 801 951,49 €TTC, - lot n° 3 : mobilier et jeux : Maïa Sonnier-Ams : 234 370,55 €TTC, - lot n° 4 : serrurerie : Maïa Sonnier : 506 763,14 €TTC, - lot n° 5 : plantations : Prost-Chaix : 593 070,21 €TTC, - lot n° 6 : fontainerie, arrosage : Pétavit : 433 926,98 €TTC, - lot n° 7 : éclairage : Barde sud-est-Sdel-Sobeca : 273 689,59 €TTC, - total 2 861 050,62 € HT,

soit

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,

3 421 816,54 €TTC.